

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE (LE « FONDS »)

Déclaration de renseignements annuelle d'une société de placement étrangère passive

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

AVIS FISCAL IMPORTANT DESTINÉ AUX PORTEURS AMÉRICAINS DE PARTS DU FONDS

La présente déclaration est remise aux porteurs de parts qui sont des personnes des États-Unis aux fins de l'Internal Revenue Code des États-Unis de 1986, tel que modifié (l'« IRC »), et du règlement y afférent. Les personnes des États-Unis incluent les citoyens américains (qu'ils soient ou non-résidents des États-Unis), certains particuliers qui ont le statut de résident permanent des États-Unis, les sociétés américaines et certaines fiducies et successions des États-Unis. Les investisseurs dans le Fonds devraient consulter un professionnel de la fiscalité américaine pour savoir s'ils sont des personnes des États-Unis.

Le Fonds peut être considéré comme une société de placement étrangère passive (« SPEP ») selon les pratiques administratives du fisc américain (IRS). **Nous recommandons à tous les clients qui sont des contribuables américains de consulter un fiscaliste concernant les incidences fiscales globales de la détention de leurs parts du Fonds et leur obligation de déclarer au fisc américain. Vous pouvez également trouver de l'information sur les règles fiscales américaines applicables aux investissements dans une SPEP sur le site Web de l'IRS au www.irs.gov, en cherchant « Form 8621 Instructions ».**

La présente déclaration fournit des renseignements qui vous permettront, si vous le souhaitez, de traiter le Fonds en tant que fonds électif admissible (« Qualified Electing Fund » ou « QEF ») aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Généralement, un choix est produit par chaque fonds pour lequel vous souhaitez faire un choix de QEF. Si vous détenez un fonds Wealthsimple et que ce fonds détient des titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents, vous recevrez une déclaration de renseignements annuelle combinée de la SPEP qui vous permettra de choisir de considérer une partie ou l'ensemble des fonds comme un QEF, selon votre choix, ainsi que des renseignements relatifs aux titres et valeurs de vos participations indirectes.

Nous avons aussi joint pour chacun des Fonds un tableau sur lequel figurent les bénéfices ordinaires et les gains en capital nets par part et par jour pour chaque Fonds ainsi que la date et le montant des distributions par part.

Veuillez noter que les distributions d'espèces et de biens qui figurent dans la déclaration de renseignements annuelle de la SPEP sont converties en dollars américains, au taux de clôture publié sur Thomson One (Source : Reuters Forex) qui est en vigueur à la date où les distributions sont versées. Nous recommandons aux clients qui ne produisent pas de déclaration de revenus fédérale aux États-Unis sur la base d'une comptabilité de caisse de consulter un conseiller fiscal au sujet du taux de conversion en dollars US qu'il conviendrait d'adopter.

Veuillez noter que les renseignements joints à la présente lettre ont pour but de vous aider à faire un ou plusieurs choix de QEF, si vous décidez de le faire, et que ni cette lettre ni les renseignements qui l'accompagnent ne constituent des conseils fiscaux. Le contribuable devrait consulter un conseiller fiscal indépendant pour obtenir des conseils adaptés à sa situation particulière.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les FNB Wealthsimple ou votre portefeuille de placements.

Déclaration de renseignements annuelle d'une société de placement étrangère passive

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

1. La présente déclaration de renseignements annuelle s'applique à l'année d'imposition du FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple laquelle correspond à l'exercice qui commence le 01 janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2022.

2. On trouvera dans le tableau suivant les montants par part et par jour du FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple pour la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022. **Nous recommandons à tous les clients qui sont des contribuables américains de consulter un fiscaliste concernant les incidences fiscales globales de leur détention des Fonds et leur obligation de déclarer au fisc américain.**

Nom du fonds (et nom de tout fonds sous-jacent, au besoin)	Symbole	Bénéfice ordinaire (\$ US)	Gains en capital nets (\$ US)
FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple	WSHR	0,0000000000\$	0,0000000000\$

Pour déterminer votre part au prorata des montants de bénéfices ordinaires et de gains en capital nets du Fonds et de chacun de ses fonds sous-jacents que vous détenez directement et indirectement, tel qu'indiqué ci-dessus, multipliez les montants par jour et par part indiqués par le nombre de parts du Fonds détenues et le nombre de jours pendant lesquels vous avez détenu les parts au cours de la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

3. Le FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple a versé les distributions par part suivantes aux dates suivantes en 2022:

Date	Distributions Espèces/Biens (\$ US)
29 mars 2022	0,01776\$
28 juin 2022	0,11823\$
27 septembre 2022	0,05836\$
29 décembre 2022	0,08246\$

Les distributions d'espèces et de biens sont converties en dollars américains, au taux de clôture publié sur Thomson One (Source : Reuters Forex) qui est en vigueur à la date où les distributions sont versées. Nous recommandons aux clients qui ne produisent pas de déclaration de revenus fédérale aux États-Unis sur la base d'une comptabilité de caisse de consulter leur conseiller fiscal au sujet du taux de conversion en dollars US qu'il conviendrait d'adopter.

4. Le FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple vous permettra, dès réception d'une demande, d'examiner et de copier leurs livres de compte, registres et autres documents permanents tenus à jour par FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple pour établir que leurs bénéfices ordinaires et leurs gains en capital nets sont calculés conformément aux principes de l'impôt sur le revenu des États-Unis, et pour vérifier ces montants et votre part au prorata de ceux-ci.

FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple



Terry Rountes

Vice-président, Services aux fonds et chef des services financiers, Fonds Mackenzie et FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple

13 avril, 2023

À noter que l'information présentée ici vise uniquement à aider les clients qui sont des contribuables américains à désigner leurs placements comme des fonds électifs admissibles (« Qualified Electing Fund » ou « QEF ») à des fins fiscales. Ni la présente information ni la lettre qui l'accompagne ne constituent des conseils fiscaux. Le contribuable devrait consulter un conseiller fiscal indépendant pour obtenir des conseils adaptés à sa situation particulière. Nous ne fournissons des informations que sur le placement du Fonds dans certains autres fonds Wealthsimple qui peuvent être considérés comme une SPEP. Le fonds peut investir dans d'autres titres pouvant être considérés comme une SPEP. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LES FONDS ÉNUMÉRÉS AU PARAGRAPHE (2) CONSTITUENT L'ENSEMBLE DES 2292285 PLACEMENTS DU FONDS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME UNE SPEP

Wealthsimple